

---

## Directeur technique / Directrice technique

Plier tout Déplier tout

Le·a directeur·rice technique prépare, organise, coordonne et contrôle l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires à l'usage, à la réalisation et à l'exploitation technique des lieux, des spectacles, événements et manifestations de la structure de droit privé ou public.

Il·elle :

Détermine et valide, dans le cadre des projets artistiques et culturels de la structure, les conditions techniques de réalisation et d'exploitation des spectacles, événements et manifestations.

S'assure des bonnes conditions d'écoute, de vision et d'installation des publics au cours des spectacles, des événements et des manifestations.

Met en adéquation les moyens humains, financiers et techniques par rapport aux besoins artistiques et culturels exprimés et validés.

Supervise la mise en œuvre des spectacles, événements et manifestations tout au long de leur réalisation et exploitation.

Encadre les personnels placés sous sa responsabilité.

Organise la co-activité technique des lieux d'exploitation.

Assure la gestion administrative des personnels techniques et des moyens matériels mobilisés, en lien avec les services compétents.

Estime et établit le budget technique, en contrôle et valide la réalisation, dans le respect de l'enveloppe allouée par la structure.

Négocie avec les fournisseurs.

Organise l'entretien et la maintenance du matériel, des lieux et des bâtiments.

Assure le suivi de la vérification réglementaire du matériel, des lieux et des bâtiments.

Définit les besoins d'évolution du matériel et des locaux, et propose les projets et les investissements nécessaires.

Met en œuvre les règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté et de prévention des risques s'appliquant aux professionnels et aux publics.

---

---

**URL source:**

<https://www.cpnfsv.org/metiers-spectacle/metiers-techniques/direction-technique-regie/directeur-technique>